

**Compte-rendu de la réunion de
Commission locale de développement rural
14/11/16 - Maison des Associations - Wellin**



Marloie, le 15 novembre 2016

Présents :

Anne BUGHIN, Bruno MEUNIER, Gaëtan DEWASMES, Philippe CORBEEL, Valérie TONON, Aurore FUFZA, François REMACLE, Philippe ALEXANDRE, Catherine BUGHIN, Annick MAHIN, Claude GREGOIRE, Jean-Luc ENGELS, Anne-Marie MOTTET, Carine RUIR, Jean-Marc SIMON, Richard GROYNNE, Pierre DUFOING ;

Stéphane MOTTIAUX, Auteur de PCDR du bureau d'études IMPACT Sprl ;

Christine RICHARD, Chargée de communication à la Fondation rurale de Wallonie ;

Esther ZAEITYDT, Catherine SERVOTTE, Agents de développement à la Fondation rurale de Wallonie.

Excusés :

Guillaume TAVIER, Philippe GILLES, Jean LEONET, Marie-Noëlle DOUTRELUINGUE, Odile PHILIPPOT, Melissa TONNEAU, Marie VONECHE, Jacqueline HAUSEN, Arthur GOLINVAUX, Paulette COLLEAUX, Alain FERON, Dominique CREPIN, Valery CLARINVAL, Anne-Sophie NENNEN ;

Katty ROBILLARD, Agent-relais pour l'ODR à l'administration communale.

Madame Anne Bughin, Présidente de la CLDR et Bourgmestre de la commune de Wellin, accueille les participants et rappelle le but de la réunion. Elle remercie chacun des membres de la Commission d'être présent et accueille Stéphane Mottiaux, du bureau d'études Impact sprl chargé de rédiger le PCDR, ainsi que les agents de la Fondation rurale de Wallonie, Catherine Servotte et Esther Zaeytydt et leur collègue Christine Richard, venue en observation.

1. La minute d'info locale

Catherine Servotte invite la CLDR à annoncer les prochaines activités prévues dans la commune :

- W-E des 19 et 20/11 : Salon du Livre à la MDA avec, le 19/11 à 20h, une conférence du 'spécialiste' des serials killers, Stéphane Bourgoin au Centre sportif de Wellin ;
- 26/11 : concert de Grandgeorge à 20h à la salle de Lomprez.
- 17 et 18/12 : Marché de Noël à la Maison des Associations

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 septembre 2016

Un membre de CLDR a quelques remarques et questions de compréhension par rapport aux thématiques abordées le 18/10 :

- Concernant les services ONE, proposant des activités pour les 0-2 ans en journée, il souligne que celles-ci sont difficilement accessibles aux personnes actives, de par leurs horaires.
- Concernant les services médicaux, il rappelle que Wellin est bien desservi puisque 2 médecins officient à Wellin même (pourquoi citer la maison médicale de Bièvres ?) → *Les membres de la CLDR rectifient le propos en expliquant que c'est uniquement le service de garde du week-end qui est délocalisé à Bièvres.*
- Une dernière remarque concerne l'ouverture de la cafeteria du Hall Omnisport : pourquoi faut-il maintenir le bar ouvert assez tard (une fois les activités sportives finies, jusqu'à 23h voire minuit), celui-ci étant tenu par un employé communal ? → *L'échevin des sports rappelle qu'il existe un règlement (et donc des limites) concernant les heures d'ouvertures de la cafeteria du Hall Omnisport. En revanche, ils n'ont pas le pouvoir d'imposer une heure de fermeture pour le bar du club de foot voisin.*

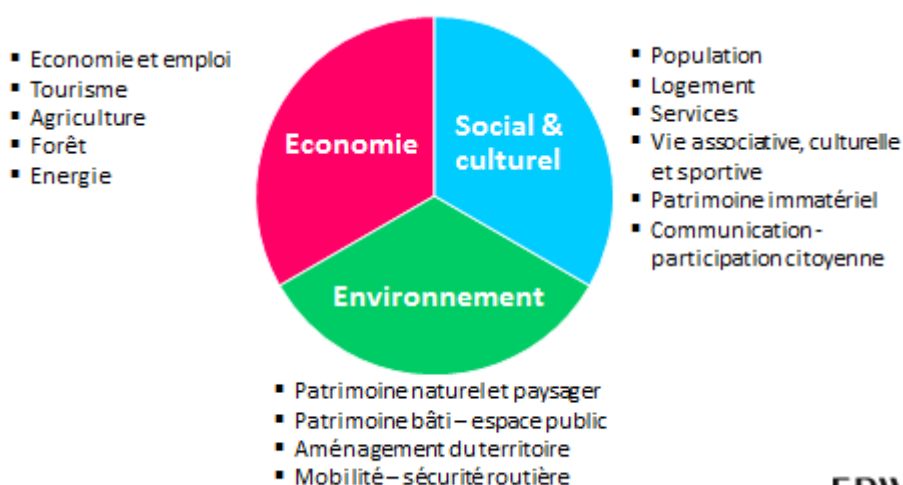
Par ailleurs, un autre membre souhaite apporter un correctif concernant le PLP, Partenariat local de Prévention : celui-ci est mis en place sur Wellin et Lompres (et non sur Halma et Chanly), cette remarque avait été communiquée par mail à la FRW.

→ Moyennant l'intégration de cette remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Mieux connaître la commune de Wellin : le diagnostic du territoire

Catherine Servotte rappelle l'objectif de la séance : poursuivre le travail entamé à la dernière réunion sur le diagnostic partagé en passant en revue les tableaux AFOM croisés avec les idées des consultations (à noter que les membres de la CLDR ont tous reçu les tableaux AFOM avant réunion pour lecture). Cette étape de diagnostic vise à dresser un bilan de la situation de Wellin en 2016 pour les différents thèmes de la vie communale. L'objectif suivant est de mieux connaître le territoire aujourd'hui, détecter les enjeux pour mener, demain, une stratégie pertinente.

Stéphane Mottiaux, du bureau d'études Impact sprl en charge de rédiger le PCDR, présente ce jour les thématiques « Economie », structurée en 5 points et « Environnement », structurée en 4 points. (La thématique « Social & Culturel » a été présentée lors de la réunion du 18 octobre).



Pour chacun des points, l'auteur expose un tableau avec les principaux atouts, faiblesses, menaces et opportunités de la commune en les complétant par des données et chiffres clés issus de l'analyse socio-économique. La CLDR est invitée à réagir après chaque point pour compléter l'AFOM, le rectifier, le compléter et le valider.

A noter que les participants ont reçu ces tableaux en même temps que l'ordre du jour et ont été invités à les lire afin de pouvoir réagir au contenu de ces tableaux (repris en annexe) en plénière.

Le texte ci-dessous reprend les principales réactions des participants suite aux exposés.

➔ « **ECONOMIE** »

❖ **Economie – Emploi**

La CLDR approuve le tableau AFOM mais souhaite y apporter quelques nuances :

- *Le déclin des petits commerces n'est pas un phénomène propre à Wellin, mais une tendance globale. Cette faiblesse est donc à relativiser dans le diagnostic communal. Ce déclin est également à mettre en relation avec la présence de commerces de grande distribution et la proximité de pôle commerciaux comme Namur, Libin, Libramont... à condition d'être motorisé.*
- *Le fait que certains commerces, comme le secteur des vêtements, font défaut est également à mettre en relation avec les modes d'achat et de consommation actuels sur internet, notamment. Est-ce réaliste, viable de vouloir l'implantation de tels magasins sur une commune comme Wellin ?*
- *Suggestion : rajouter dans les menaces « l'évolution des modes de consommation » (surconsommation, loin du local, durable, etc).*
- *Il ne faut pas oublier l'importance des secteurs tels que la forêt ou l'agriculture lorsque que l'on aborde les thématiques « Economie » et « Emploi » sur le territoire de Wellin.*

Deux questions sont posées par la CLDR :

1. *Peut-on rappeler le contenu du règlement d'aide aux entreprises ?*

Vu l'importance du document, disponible sur le site internet de la commune (Onglet *Economie* → *Zone d'activité économique* → *Règlement communal d'aide aux entreprises*), les agents de la FRW proposent de le joindre au compte-rendu de la réunion.

2. *Quelle est la différence entre une ADL et une ALE ?*

Les agences locales pour l'emploi (ALE) « proposent des emplois de proximité pour des personnes en réinsertion socioprofessionnelle. Créées par des communes ou des groupes de communes, elles engagent des personnes éloignées du marché du travail pour exercer des activités au service de particuliers ou d'organisations. Les travailleurs ALE réalisent des tâches qui ne sont pas rencontrées par les circuits de travail réguliers et qui ne sont pas en concurrence avec ceux-ci. Les Agences Locales pour l'Emploi ont pour objectif de répondre à la demande d'emploi de la part des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de certains bénéficiaires de l'aide sociale financière, qui trouvent difficilement une place sur le marché du travail ». **Les agences de développement local (ADL)** « mettent en réseau des partenaires locaux issus des secteurs public, privé et associatif afin de faire émerger des projets créateurs d'activités économiques et d'emplois. Elles sont actives en Wallonie sur des territoires de moins de 40.000 habitants. Chaque ADL met en œuvre un plan d'actions pluriannuel basé sur les spécificités de son territoire. Les missions des ADL consistent à :

- Diagnostiquer les atouts et les faiblesses de son territoire
- Établir un plan stratégique de développement économique durable

- Définir les actions à mener et se donner les moyens de les évaluer
- Réunir les acteurs locaux pour mener des actions créatrices d'emploi
- Susciter et coordonner les actions partenariales définies dans le plan d'actions
- Accueillir les porteurs de projets, les accompagner et les orienter vers les partenaires utiles
- Stimuler des réseaux au service de l'entrepreneuriat
- Mettre en évidence les ressources et le savoir-faire ».

→ La Bourgmestre explique que pour mettre en place une ADL dans une commune comme Wellin, la notion de transcommunalité est indispensable. En effet, il faut pouvoir garantir la rémunération de 2 personnes. Les communes voisines de Libin, Tellin et Daverdisse n'ont pas non plus d'ADL.

→ Sur cette remarque, les membres de la CLDR envisagent cette possibilité de créer un ADL comme une opportunité pour la commune.

❖ Tourisme

La CLDR approuve le tableau AFOM mais complète, fait remarquer ou pose les questions suivantes :

- Mme Bughin explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, Wellin fera officiellement partie de la nouvelle Maison du Tourisme de Saint-Hubert.
- Une question est posée à l'auteur : Dans l'explication du tableau AFOM, le nombre de nuitées touristiques sur la commune de Tellin est très élevé par rapport au nombre de nuitées sur la commune de Wellin, comment explique-t-on cela ?
→ En grande partie par la présence de campings, dont les visiteurs ne font pas forcément vivre l'économie locale.
- Demande à l'auteur : serait-il possible de connaître le nombre de nuitée sur les communes de Daverdisse et Beauraing ?
- Un membre de la CLDR explique que récemment, un Atlas des plus beaux paysages de Wallonie est paru et qu'il met en valeur la région, réputée pour ses paysages. C'est un énorme atout de la commune, une plus-value touristique.
- A contrario, certains membres de la CLDR considèrent que l'impact paysager de la ZAE, située à la porte d'entrée de la commune pour les touristes sortant de l'autoroute, est une menace sur le plan touristique.
- Le fait que 50% de la commune soit en Natura 2000 est également une grosse plus-value.
- La CLDR estime qu'il faut jouer la carte des nouvelles technologies pour booster le secteur touristique sur la commune : applications pour les promenades, site internet performant pour les évènements, l'Horeca, l'offre en logement, etc.
- Selon les membres de la CLDR, le tourisme lent est compatible avec la création d'emplois locaux. Des activités comme l'accrobranche, les balades en segway, en vélo électrique par exemple n'existent pas de la région et sont compatibles avec la vision touristique que les Wellinois prônent.
- L'accueil des touristes étrangers (en particulier les néerlandophones) dans leur langue est un point à ne pas négliger lors de l'engagement de personnel dans le secteur du tourisme.
- On peut ajouter Sohier dans les atouts en tant que « Plus beau Village de Wallonie ».

❖ Agriculture

La CLDR approuve le tableau AFOM moyennant les remarques suivantes :

- Toutes les faiblesses constatées par l'auteur sont des faiblesses globales, qui concernent le monde agricole partout en Wallonie, et pas uniquement spécifiques à Wellin. Il faut les relativiser, même si elles restent préoccupantes.

- Une des spécificités de la commune, ce sont les 50% du territoire en zone Natura 2000, et ce que cela implique(ra) pour les exploitants agricoles. Respecter les contraintes sera un énorme défi, il faudra veiller à ce que les habitudes changent et apporter l'aide nécessaire.
- Apporter une aide aux agriculteurs vers la diversification est primordial. A Wellin, 2 ou 3 fermes sortent du schéma conventionnel, dont la ferme arc-en-ciel et la ferme De Roncheury (Lambot – Thiry).
- Les 3 écoles primaires de la commune sont une opportunité non négligeable dans le soutien à cette diversification. Les cantines scolaires devraient proposer les produits locaux des agriculteurs Wellinois.
- Les commerçants locaux (moyenne surface) devraient mettre en valeur les produits locaux dans leur vitrine, dans leurs rayons.
- Quelle est la définition d'un GAL ? Un GAL est un **groupe d'action locale** ou **GAL** est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics sur des territoires ruraux et chargés de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec le programme européen Leader. Les communes de Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin ont décidé de se regrouper en un GAL « Lesse Semois et Houille ».

❖ Forêt

La CLDR approuve le tableau AFOM mais nuance :

- Concernant le déficit de gros bois résineux qui engendre une diminution des revenus communaux liés à la vente de bois, un membre de la CLDR donne l'explication suivante : dans de nombreuses communes, beaucoup de plantations de résineux datent de l'entre-deux guerres. Ces résineux arrivent à maturité (« gros bois ») en même temps sur ces communes. Un gros déclin est imminent dans ce secteur, dû à un manque d'investissement dans le passé. La Bourgmestre affirme qu'un réinvestissement progressif est en cours. A Wellin, il faut également souligner une grosse proportion de feuillus, qui représentent moins de revenus que les conifères, mais des rentrées plus constantes.
- Des membres de la CLDR ne partagent pas l'avis du « bon état sanitaire de la forêt ». En effet, cet état sanitaire est meilleur qu'auparavant, mais loin d'être optimal. En cause selon eux, la surdensité du gibier, à considérer comme une menace pour la thématique « Forêt ». Les pratiques cynégétiques actuelles ne permettent pas un équilibre écologique en milieu forestier.
- Une autre menace selon les membres de la CLDR est l'incompatibilité entre la chasse telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui (battues, grosses parcelles louées ; etc.) et la présence de touristes dans la forêt wellinoise. Cependant ils soulignent la bonne communication et la bonne organisation en matière d'affichage en période de chasse.

❖ Energie

La CLDR approuve le tableau AFOM moyennant les remarques suivantes :

- Mme Bughin explique que la signature de la Convention des maires (dont l'objectif est d'arriver à ce que la Commune réduise de 20% ses émissions de gaz à effet de serre et sa consommation d'énergie fossile, augmente de 20% l'usage d'énergies renouvelables) est imminente et qu'un appel d'offre est en cours afin de réaliser le relevé des consommations énergétiques des bâtiments communaux.
- Un membre de la CLDR rappelle qu'il existe une permanence du guichet énergie tous les 2^{èmes} mercredis du mois à l'administration communale. La Bourgmestre ajoute que l'employé du service logement est également habilité à répondre aux questions des habitants concernant l'énergie.

➔ « ENVIRONNEMENT »

❖ Patrimoine naturel et paysager

La CLDR approuve le tableau AFOM avec quelques questions/compléments d'information :

- *Le GAL 'Semois, Lesse et Houille' a été mis en route en espérant avoir également un parc naturel couvrant les mêmes communes que le GAL (Bertrix, Bièvre, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul, Vresse-sur-Semois et Wellin). Un parc naturel n'est pas du tout une réserve naturelle, c'est une équipe en charge d' :*
 - « Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager
 - Contribuer à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable ;
 - Encourager le développement durable en contribuant au développement local, économique et social ;
 - Organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public ».
- ➔ *Plus d'infos sur le site de la Fédération des parcs naturels : <http://www.fpnw.be/>*
- *Où sont les 3 réserves naturelles ? et leur statut ?*

Dans la partie 1 du PCDR, il est noté que « l'ASBL Natagora a créé 3 réserves naturelles sur le territoire de la commune de Wellin. Ces réserves naturelles sont en cours de reconnaissance et vont s'agrandir au fil du temps. Elles sont situées :

 - A Chanly, entre l'autoroute et le village.
 - Entre Froidlieu et Revogne.
 - Entre Froidlieu et Sohier. »

❖ Patrimoine bâti et espace public

La CLDR approuve le tableau AFOM avec quelques questions/compléments d'information :

- *Sohier peut figurer également parmi les atouts touristiques.*
- *Pour les sites et monuments classés, les 2 fours à chaux sont dans un état catastrophique tandis que le site Jeumont (toujours classé) vient de voir sa croix déclassée.*
- *Dans les faiblesses, on peut citer l'hôtel de Ville car jusqu'il y a peu, c'était une carte de visite de la Commune au niveau patrimonial. Or, avec les problèmes actuels, il fait pâle figure.*

❖ Aménagement du territoire

La CLDR approuve le tableau AFOM mais s'interroge sur l'extension de la ZAE : *comment en prendre connaissance ?* La Bourgmestre répond qu'il y aura une présentation du projet au moment de l'enquête publique. En attendant, le document de présentation de la ZAE est disponible sur le blog de Wellin.

❖ Mobilité et sécurité routière

La CLDR approuve le tableau AFOM avec quelques questions/compléments d'information :

- *Doit-on maintenir le projet de vélos électriques dans les atouts sachant que Wellin va quitter la MT de la Haute-Lesse pour rejoindre celle de Saint-Hubert ?*
- *Est-ce que les vélos électriques sont accessibles au citoyen autant qu'aux touristes ?*
- *La mobilité et les alternatives à l'auto sont une vraie opportunité puisqu'il y a tout à faire ! Les transports en commun diminuent et il n'y a pas de projets liés à la mobilité utilitaire. Peut-on ajouter ça en faiblesse ?*
- *Une initiative de covoiturage fonctionne bien sur Gedinne.*

- Pourquoi pas donner la possibilité à ceux qui n'ont pas d'auto de louer des véhicules utilitaires (ex : ceux de la commune) le week-end ?
- Pour les habitants sans voiture, il existe un service de mobilité à l'ALE et auprès de l'asbl Défits.

Après tous ces tableaux AFOM, l'auteur présente ensuite les pistes d'enjeux qu'il a identifiées pour chacune des thématiques abordées et leur articulation les unes par rapports aux autres.

a. Réflexions en sous-groupes

Les participants se répartissent en 3 sous-groupes et reçoivent des tableaux reprenant les propositions d'enjeux. Les consignes sont de :

- Réagir aux enjeux proposés (d'accord / pas d'accord avec cet enjeu ? Est-ce un enjeu prioritaire ? Oui/non. Pourquoi ?) et d'expliquer les remarques faites.
- Proposer de nouveaux enjeux.
- De marquer les 3 enjeux qu'ils considèrent comme priorité absolue à l'aide de gommettes.

Les résultats des réflexions des sous-groupes sont compilés dans les tableaux en annexe.

Chacun des groupes fait ensuite un retour en plénière et les membres de la CLDR peuvent réagir. Voici les remarques formulées par les membres de la CLDR :

- Une remarque générale est faite sur l'enjeu principal proposé par l'auteur, « la croissance démographique et l'évolution positive de ses composantes ». Tel qu'il est présenté sur le document de travail proposé à la CLDR, cet enjeu est à la base de tous les autres « sous-enjeux ». Or, selon les membres de la CLDR, cette évolution positive de la croissance démographique sera la conséquence, le résultat obtenu suite à l'activation de tous les autres sous-enjeux. L'auteur et les agents de la FRW abondent dans ce sens, en expliquant que l'enjeu global est bien de travailler la croissance démographique et pour ce faire, les sous-enjeux sont autant de leviers possibles sur lesquels la commune a de l'emprise. « Activer » ces sous-enjeux permettra, en conséquence, d'augmenter la démographie.
- Concernant l'enjeu « Concilier développement et préservation du cadre de vie et du patrimoine naturel, paysager et bâti », les membres de la CLDR estiment que cet enjeu devrait être intégré à chaque sous-enjeu (il sous-tend les autres enjeux) afin de préserver des conditions de vie et créer un développement harmonieux.
- Les membres de la CLDR considèrent l'enjeu « Mobilité » pertinent mais pas prioritaire. Ils estiment que la commune a peu de moyens d'action sur cette thématique et que la solution viendra plus probablement du privé. Selon eux, la formulation de l'enjeu n'est pas réaliste, « favoriser le développement des alternatives à la voiture » car il est utopique de penser qu'en milieu rural, on pourra se passer de ce mode de transport pour l'utilisation quotidienne. Il faudrait plutôt réfléchir en termes « d'offre complémentaire » et l'axer sur la détente et le tourisme.
- Sur le plan de l'agriculture, les membres de la CLDR considèrent que c'est important, insistent sur le fait qu'il faut soutenir la diversification, anticiper les problèmes liés au secteur, et devancer aussi le respect des normes Natura 2000.
- Les membres de la CLDR identifient le tourisme comme un enjeu à gros potentiel pour Wellin. C'est la carte d'identité de la commune et un levier pour booster l'emploi et l'économie. Ils insistent sur un tourisme intégré (à mettre en relation étroite avec l'enjeu « Concilier développement et préservation du cadre de vie et du patrimoine naturel, paysager et bâti ») et sur l'importance de conserver le caractère agricole et paysager des villages.

- L'enjeu concernant le potentiel foncier fait débat et le choix du terme « Activer » ne convient pas à certains membres de la CLDR. Ils considèrent que ce n'est pas le rôle des pouvoirs publics d'intervenir sur les terrains privés. Mais ils sont d'accord avec le fait que la commune doit intervenir concernant les bâtiments vides (taxe qui existe déjà) et soulignent la nécessité de soutenir l'installation des jeunes sur la commune via des opérations comme le lotissement du Coputienne, par exemple. Il faut également penser aux logements des aînés insuffisants à moyen terme. En conclusion, il faut modifier la formulation de l'enjeu afin de limiter l'impact sur le foncier privé et préciser que la commune est l'opérateur. Il faut préciser de quel potentiel foncier il s'agit.
La FRW comprend le respect et le droit des propriétaires privés à disposer de leur terrain comme ils le souhaitent mais de manière générale, la Commune a la possibilité et peut avoir un impact sur le foncier en réalisant des actions immobilières (exemple : acheter un terrain privé pour y construire des logements publics) et ainsi, avoir un impact sur l'attractivité du territoire en augmentant l'offre et le type de logements.
- L'emploi est aussi un enjeu à travailler.

En conclusion et pour les suites, la CLDR va travailler sur base d'une proposition de l'auteur, sur une ébauche de stratégie. La stratégie est un projet de territoire qui va prendre la forme de défis ambitieux. Il faut bien garder à l'esprit que le diagnostic et la stratégie ne seront pas définis une fois pour toute à la réunion prochaine, au contraire, ils vont évoluer encore au fil des réunions de manière à les affiner, les compléter, ou le cas échéant, les rectifier.



4. Divers

La prochaine réunion de CLDR est prévue **jeudi 8 décembre 2016 à 20h à la Maison des Associations à Wellin.**

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Catherine Servotte et Esther Zaeytydt